



Probleme avec un organisme professionnel d'aide à la personne

Par **nadege13**, le **27/04/2017** à **13:31**

BONJOUR marque de politesse

[smile4]

Je fais appel à un organisme professionnel d'aide à la personne. J'ai un contrat de 28 heures par mois. Pour le mois dernier on me demande de payer 31 heures alors que je n'ai jamais demandé d'heures supplémentaires. Le planning que je reçois en début de mois est bien de 28 heures mais apparemment le planning des intervenantes est différent du mien. Dois je quand quand même payer les 3 heures supplémentaires (il m'a été répondu que ces heures ont été faites et que j'avais qu'à vérifier ...) Quelle démarche dois entreprendre.
merci

Par **morobar**, le **27/04/2017** à **17:28**

Bonjour,

[citation]que j'avais qu'à vérifier [/citation]

Voilà !

Mais vous pouvez rétorquer que les heures supplémentaires ne sont payés par l'employeur que si elles sont accomplies à sa demande.

Après reste le relationnel avec l'organisme à savoir si vous avez des solutions de rechange; Sinon il va falloir payer et préciser que vous n'en ferez plus rien dans le futur.